

En vertu du traité, la Commission internationale des pêches du Nord-Ouest de l'Atlantique a été constituée aux fins d'étudier les pêcheries et de constater tout signe de pêche excessive ou d'épuisement. Le traité a marqué un jalon dans l'histoire de la conservation des pêcheries. C'était la première fois qu'un groupe de nations s'engageaient formellement à exécuter un programme d'investigation scientifique et de réglementation en vue d'assurer la gestion et l'utilisation prudentes des pêcheries d'une vaste étendue de mer. C'était aussi la première fois qu'une mesure de conservation était adoptée avant qu'une situation critique ne l'ait rendue impérieuse.

La statistique réunie par la Commission a donné au monde une idée du rendement énorme des eaux du Nord-Ouest de l'Atlantique. Le périmètre visé par la convention comprend les eaux au large de la côte occidentale du Groenland, du Labrador, de Terre-Neuve, du Québec, des provinces Maritimes et des États de la Nouvelle-Angleterre, jusqu'à la ligne située à l'est du Bonnet Flamand. Les dix signataires de la convention ont pris dans ces eaux en 1952 près de 3 milliards de livres de poisson de fond, dont un peu plus de 2 milliards étaient de la morue. Ils ont débarqué 313 millions de livres d'aiglefin, 225 millions de livres de chèvre, 117,900,000 livres de flets et 7,500,000 livres de flétan. La prise comprenait aussi de la merluche, du brochet et du colin. Il est un fait encore plus étonnant. La pêche expérimentale pratiquée sous les auspices du gouvernement canadien fait découvrir autour de la côte de Terre-Neuve de nouvelles réserves de morue et de chèvre apparemment inexploitées jusqu'ici.

La part du Canada à la prise de poisson de fond s'élève maintenant à près du milliard de livres dont Terre-Neuve fournit un peu plus de la moitié. Terre-Neuve débarque un demi-milliard de livres de morue dont la majeure partie est salée et séchée pour l'exportation. Les marchés de la morue salée du Canada ont commencé à faire défaut par suite de la concurrence des autres pays au cours des années 1930. Les restrictions commerciales et les difficultés monétaires ont occasionné une autre baisse des exportations vers les Antilles et vers d'autres pays après la seconde guerre mondiale. Il est important de savoir si les Terre-Neuviens peuvent maintenant se suffire convenablement en produisant du poisson séché pris sur les riches bancs situés à proximité de leurs côtes. Ces dernières années, ils ont cherché à s'affranchir de leur dépendance du commerce du poisson séché en créant d'autres marchés plus payants pour leur poisson, particulièrement les marchés du continent nord-américain qui exigent du poisson frais. Les pêcheries de hareng, de saumon, de homard et de clams de Terre-Neuve ont été fort importantes et la province cherche à les mettre davantage en valeur dans le cadre d'un programme de diversification. Étant très avantageusement située pour développer une très grande industrie de la pêche, Terre-Neuve pourra connaître un nouveau rang éminent grâce à l'adoption de techniques plus efficaces pour la capture du poisson aussi bien que pour sa préparation la plus appropriée aux besoins des marchés quels qu'ils soient.

La Nouvelle-Écosse, étant la province qui s'avance le plus dans l'Océan, fournit presque tout le reste de la morue, de l'aiglefin, du colin, du flétan et de la chèvre. Cependant, la prise de homard dans les eaux voisines de la côte des provinces Maritimes dépasse en valeur celle de morue. Toutes les provinces de l'Atlantique ont de bonnes pêcheries de homard, mais c'est la production de la Nouvelle-Écosse qui est la plus forte. Il existe de vastes bancs dans la région du détroit de Northumberland, autour de la côte sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et dans la baie de Fundy. La pêche du homard se pratique sur une grande échelle à cause des fortes sommes qu'elle rapporte. Il faut apporter des restrictions aux engins et aux saisons de